

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un août. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-huit août deux mil dix-sept en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Recrutement d'un agent contractuel « Adjoint Administratif Territorial » (secrétariat de mairie)
- Renouvellement du contrat de l'agent contractuel (création de poste) Adjoint Technique Territorial
- Attribution Lot n° 1 « Démolitions cloisons-carrelage-faïence-travaux divers » de l'appel d'offre travaux salle municipale
- Travaux loyer communal « 11 Route du Périgord »
- SMDE 24 : RPQS 2016
- Point sur la rentrée scolaire
- Questions diverses

SEANCE DU 28 AOÛT 2017

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES VASSEAUD – LEBLOND – MM BOURNET – SEGATTO-AGOSTINI – BATTISTON

ABSENTS : M. LACOSTE – Mme DELBARY - Mme BIASOTTO (excusés)

PROCURATION : M. LACOSTE à M. BOURNET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 12 juillet 2017.**

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL « ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL » (SECRÉTARIAT DE MAIRIE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mutation de Mme MONRIBOT Nathalie (Secrétaire de Mairie) qui prendra effet au 19/10/2017 il y a lieu de recruter un agent administratif. Afin de ne pas perturber la continuité du service, il est préférable que cet agent travaille avec Mme MONRIBOT pendant une période d'au moins deux mois.

L'annonce d'offre d'emploi a été publiée au Centre de Gestion du 24/07 au 07/08/2017.

Parmi les candidatures reçues, Monsieur le Maire propose celle de Mme Sarah PEYRUCHAUD. L'embauche se fera, dans un premier temps sous la forme d'un CDD (Contrat à Durée Déterminée) à compter du 01/09/2017 au 31/10/2017 au motif d'accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement de Mme Sarah PEYRUCHAUD aux conditions définies ci-dessus pour 2 mois avec une période d'essai de 3 semaines.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT CONTRACTUEL (CRÉATION DE POSTE) ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le contrat de l'agent contractuel se terminant le 31/10/2017, Monsieur le Maire propose de le reconduire à partir du 1^{er}/11/2017 pour un an. Pour ce faire, il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, Catégorie C, Echelle 3, Echelon 1, à temps non complet.

Il propose de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er}/11/2017 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité moins une abstention, la modification du tableau des effectifs comme définie ci-dessus.

ATTRIBUTION LOT N° 1 « DEMOLITIONS CLOISONS-CARRELAGE-FAIENCE-TRAVAUX DIVERS » DE L'APPEL D'OFFRE TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal le 12/07/2017, le lot n° 1 n'a pas été attribué. L'appel d'offre pour ce lot étant infructueux.

Monsieur le Maire présente les devis de travaux décrit dans le lot n°1 :

- Cloisons → Entreprise LIABASTE Joël
 - > Démolition : 575,00 € HT
 - > Construction : 1 326,00 € HT

- Carrelage-Faïence → Entreprise BELLUZZO et Fils
 - > Carrelage : 1 845,00 € HT

- Cheminement Mairie-Salle Municipale
 - Entreprise TREMBLAY TP : 3 716,82 € HT
 - Entreprise ISA Aménagement : 4 732,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal attribue à l'unanimité le lot 1 à : l'Entreprise LIABASTE, l'entreprise BELLUZZO et l'entreprise TREMBLAY TP.

Un avenant pour le plafond, sera demandé à la Sté SO.GE.ME.

Le montant des travaux pour le lot n° 1 s'élève à 7 462,82 € HT

Le montant global des travaux pour la Salle Municipale s'élève à 42 926,22 € HT

				TOTAL LOTS
Lot n° 1	Démolitions cloisons carrelage-faïence travaux divers	LIABASTE Joël BELLUZZO ET FILS TREMBLAY TP	1 901,00 € HT 1 845,00 € HT 3 716,82 € HT	7 462, 82 € HT
Lot n° 2	Menuiseries accès scène signalisation	SAS SO GE ME	3 040,00 € HT	3 040,00 € HT
Lot n° 3	Sanitaire eau - électricité	SARL DOMICILE DEPANNAGES	2 055,30 € HT	2 055,30 € HT
Lot n° 4	Chauffage climatisation Isolation	SARL POLO & FILS	16 248,70 € HT	16 248,70 € HT
Lot n° 5	Amélioration des performances acoustique	SARL TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE	5 772,15 € HT	5 772,15 € HT
Lot n° 6	Traitement sol parquet-peinture	SARL MARCILLAC ET FILS	8 347,25 € HT	8 347,25 € HT
TOTAL GÉNÉRAL				42 926,22 € HT

Mme VASSEAUD précise que la société SO.GE.ME doit établir un devis pour la rénovation du bar de la salle des fêtes, ainsi qu'un devis pour l'aménagement de portes de placard.

TRAVAUX LOYERS COMMUNAUX "11 ROUTE DU PÉRIGORD " et "24 ROUTE DE PRATS"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite du logement communal "11 route du Périgord" par les conseillers municipaux en date du 25/08/2017, il est nécessaire de faire les travaux de réhabilitation suivants :

- évacuation des meubles (recyclerie ou déchetterie)
- changement de la porte d'entrée
- réfection des murs et des sols

Des devis seront demandés aux entreprises.

Monsieur le Maire présente les devis reçus de l'entreprise Multiservices Laurent BOURNET pour le sablage de l'escalier et la pose d'un plafond dans l'entrée du loyer « 24 route de Prats ».

- Le devis pour la pose du plafond s'élève à 751,00 € HT. L'entreprise ne relève pas du régime de la TVA.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Multiservices Laurent BOURNET par 7 voix pour, M.BOURNET ne participe pas au vote.

- Le devis de ponçage s'élève à 526,00 € HT. Avant de le valider le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de ponçage. Un devis sera demandé à l'entreprise Thomas Hugues déjà en charge de la restauration des marches de l'escalier.

SMDE 24 : RPQS 2016

Mme POINTET, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable par le comité syndical du SMDE 24 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Nombre total d'abonnés SMDE ex SIAEP : 14 717 dont 6 477 secteur Vélines et 265 à Saint-Seurin-de-Prats.

Le prix de l'eau pour les communes de l'ancien SIAEP de Vélines est égal à la moyenne du prix des autres communes du SMDE (2,72 € le m³ pour 120 m³ de consommation).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport pour l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SMDE 24.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur CHIARADIA fait un point sur la rentrée scolaire (nombre d'élèves et retour à la semaine des 4 jours).

L'effectif est en augmentation : 53 élèves (pour 45 en 2016/2017). Cela a réclamé la mise en place de mobiliers supplémentaires (disponibles en stock) pour les classes et la cantine. La fin des Temps d'Activités Périscolaires et le retour à la semaine des 4 jours simplifient la mise en œuvre de la rentrée qui se présente avec l'arrivée de deux nouvelles professeures des écoles.

Mme Pauline MARQUET-MACHAT qui occupera le poste de directrice et enseignera dans la classe de CM1-CM2, et Mme Aurélie SIQUIER qui enseignera dans la classe de CE1-CE2.

QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX MAIRIE**

La société PERIGORD ALU a été relancée pour l'activation des travaux de la restructuration des locaux de la mairie. Le financement est disponible (subventions reçues).

- **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du rapport d'activités 2016 de VNF. Il est à disposition pour lecture en mairie.

- **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture de divers remerciements : "Les amis de Montcaret", "Hand-Ball du Pays Vélinois", Mme Carine Gicquel (ancienne directrice de l'école).

- **QUESTION D'UN ADMINISTRÉ**

Monsieur le Maire autorise Monsieur CHAMBRION présent dans l'assemblée à prendre la parole.

Monsieur CHAMBRION interroge le Maire sur le terme de l'embellissement de Prats. Monsieur le Maire répond en deux points :

- concernant la maison en état de délabrement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec Mme POINTET la propriétaire. Les dernières démarches laissent espérer une évolution de la situation.

- les travaux d'aménagement dépendent de la communauté de commune. Le dossier du projet est à disposition en mairie pour consultation.

Monsieur CHAMBRION s'inquiète également de la dangerosité de la circulation sur la "route de Lamothe" le long de la Dordogne.

Une réflexion sera menée pour limiter la vitesse qui n'est que trop souvent non respectée malgré la limitation à 50 km/h. Un premier pas pour sécuriser cette route est d'ores et déjà engagé par la mise en sens unique de la "rue de la rivière", l'installation future de panneaux de sens unique interdira la sortie sur la "route de Lamothe".

Séance levée à 22 h 55

Le Maire,